

Mardi 13 avril 2023

École Pratique des Hautes Études
4-14 Rue Ferrus 75014 Paris – salle 239

PROGRAMME

haStec

Laboratoire d'Excellence
Histoire et anthropologie
des savoirs, des techniques
et des croyances

9h-9h30 Accueil – café

9h30 Introduction par Daniel-Odon Hurel, Directeur du LabEx HASTEC

9h45 Introduction par les organisateurs de la journée : Anne Weddigen et Rudi Beulant

Session 1 - Savoirs religieux et pouvoirs

10h Dariouche Kechavarzi (doctorant 2020-2023 HASTEC / LEM)

« La polémique religieuse aux débuts de l'islam : formation et évolution de l'accusation d' 'exagération' »

10h20 Agathe Guy (doctorante 2021-2024 HASTEC / GSRL)

« Le halal dans le doute : la certification au Kazakhstan comme outil de délimitation des frontières morales »

10h40 Pause

Session 2 - Stratégies territoriales et pouvoirs

11h Martina Ambu (post-doctorante 2023 HASTEC / LEM)

« La règle monastique des Eustathéens : la place des moniales à Dabra Bizan (XIV^e-XV^e siècles) »

11h20 Ellen Cristina Marques Luz (doctorante 2020-2023 HASTEC / CESOR)

« 'Dilater la foi' pour construire un empire ? La politique d'érection de diocèses dans l'empire colonial portugais entre les règnes de D. Manuel I^{er} et D. João III »

11h40 Juliette Ruaud (post-doctorante 2023 HASTEC / IMAf)

« Quand une revisite d'enquête révèle d'autres enquêtes »

12h-13h30 Déjeuner



École Pratique
des Hautes Études



UNIVERSITÉ PARIS



Session 3 - Représentation du savoir

13h30 Matteo Esu (doctorant 2021-2024 HASTEC / IRHT)

« La vanité du théologien, ou l'auto-conscience intellectuelle dans les universités médiévales »

13h50 Lada Muraveva (doctorante 2021-2024 HASTEC / SAPRAT)

« La psychopathologie des XIII^e-XIV^e siècles : la base conceptuelle et les critères diagnostiques »

14h10 Rudi Beulant (post-doctorant 2023 HASTEC / LaMOP)

« L'office de bourreau dans sa matérialité en Bourgogne à la fin du Moyen Âge »

14h30 Pause

Session 4 - Transmission des savoirs

15h Anne Weddigen (post-doctorante 2023 HASTEC / SAPRAT)

« Les diagrammes dans les *Harmoniques* de Ptolémée, premiers résultats d'enquête dans la tradition manuscrite »

15h20 Adeline Laclau (post-doctorante 2023 HASTEC / PROCLAC)

« Histoire des manuscrits enluminés mamluks de la collection Schefer »

15h40 Léo Becka (doctorant 2021-2024 HASTEC / IHMC)

« La nature boréale comme spectacle parisien. La présentation des résultats des expéditions de Paul Gaimard (1835-1840) »

16h15 Conclusion générale par Daniel-Odon Hurel

haStec

Laboratoire d'Excellence
Histoire et anthropologie
des savoirs, des techniques
et des croyances

Compte rendu

Dariouche Kechavarzi (doctorant 2020-2023 HASTEC / LEM)

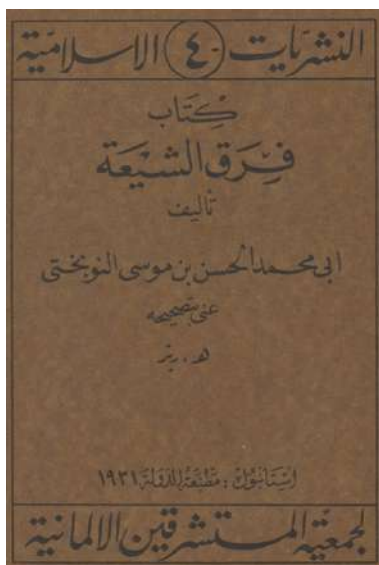
« La polémique religieuse aux débuts de l'islam : formation et évolution de l'accusation d' «exagération» »

Cette communication a porté sur la généalogie de l'accusation d'«exagération» (*ghuluww*) dans la polémique intramusulmane du I^{er}/VII^e au IV^e/X^e siècle. Le concept d'exagération occupe en effet une place centrale dans notre travail de thèse puisque les groupes shī'ites hétérodoxes que nous étudions sont nommés « exagérateurs » (*ghulāt*) par les hérésiographes musulmans.

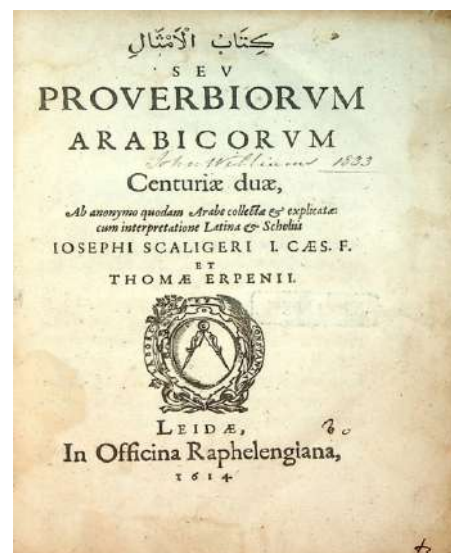
En arabe, la racine *gh-l-w* renvoie de manière générale à l'excès, au dépassement d'une mesure, que ce soit en termes de prix (inflation, surenchère), de croissance physique d'une plante, de température de l'eau qui se met à bouillir, etc. Pour ce qui est du champ religieux, l'accusation d'exagération trouve sa plus ancienne attestation dans deux passages du Coran qui engagent une polémique contre les chrétiens et le statut qu'ils confèrent à Jésus comme fils de Dieu (Q 4:171 ; 5:77). Dans ces passages, le locuteur coranique condamne cette doctrine et exhorte son audience : « N'exagérez pas dans votre religion » (« *lā taghlū fī dīnikum* »).

La littérature secondaire portant sur la notion polémique d'exagération établit une continuité directe entre cette accusation coranique contre les chrétiens et celle des hérésiographes contre les shī'ites. En effet, reprenant un *topos* polémique de la tradition musulmane, un parallèle est dressé entre l'exagération supposée des chrétiens concernant le statut de Jésus et celle des shī'ites concernant le premier imam 'Alī b. Abī Tālib (m. 40/661).

Si l'octroi d'un statut divin à 'Alī dans la tradition shī'ite est bien attesté par les sources anciennes, il s'agit toutefois de questionner la généalogie de la notion de *ghuluww* que soutient cet argument. En effet, l'examen des sources musulmanes révèle que l'idée d'un lien entre l'accusation coranique d'exagération contre les chrétiens et celle contre les shī'ites n'est attestée qu'à partir du III^e/IX^e-IV^e/X^e siècle. Il s'écoule donc près de trois siècles entre la mise en lien des passages coraniques cités plus haut avec la condamnation des hétérodoxies shī'ites.



Les *Firaq al-shī'a* d'al-Nawbakhtī (m. ca 300-310/912-22), éd. H. Ritter, la plus ancienne hérésiographie shī'ite conservée.



Traduction latine du *Kitāb al-Amthāl* d'Abū 'Ubayd (m. 224/828), représentant majeur de la tradition lexicographique

La notion de *ghuluww* n'en est pas moins utilisée durant ces trois premiers siècles de l'islam. Dans les quelques écrits polémiques musulmans datant des I^{er}/VII^e-II^e/VIII^e siècle qui nous sont parvenus, l'accusation d'exagération est en effet utilisée, mais contre des groupes qui n'ont rien à voir avec le shī'isme, ni avec la divinisation d'une figure humaine. Nous avons relevé deux principales cibles de cette accusation telle qu'attestée dans la polémique ancienne : les Kharijites, courant de l'islam qui se sépare du reste de la communauté en 37/657 dans le contexte des luttes de succession après la mort de Muḥammad ; et les Qadarites, courant théologique des débuts de l'islam promouvant la notion de libre arbitre. L'exagération reprochée aux Kharijites vise leur attitude schismatique vis-à-vis des autres courants musulmans qu'ils accusent d'incroyance et celle contre les Qadarites vise leur supposé « mensonge » vis-à-vis de Dieu, dont le statut divin serait remis en cause par la doctrine du libre arbitre. Ce n'est qu'à partir du III^e/IX^e siècle que la tradition hérésiographique, notamment shī'ite, se saisit de cette même catégorie d'exagération pour en faire une épithète désignant les courants hétérodoxes au sein du shī'isme. Après cette fixation de la catégorie

sur les shī'ites, les attestations de l'accusation visant d'autres groupes tendent à se raréfier, voire à disparaître.

Ainsi, questionner la généalogie de la nomination des shī'ites hétérodoxes comme « exagérateurs » permet d'historiciser la production des catégories hérésiographiques dans la tradition musulmane. Les usages de l'accusation d'exagération antérieurs à la fixation de celle-ci sur les shī'ites au III^e/IX^e-IV^e/X^e révèlent ainsi une évolution non seulement des cibles, mais surtout du contenu et de la fonction de l'accusation au fil des siècles. Loin d'une évidence découlant directement du texte coranique, la notion polémique d'exagération est donc liée à un processus discursif long et complexe qui se déroule sur près de quatre siècles au cours desquels se développent des outils de théorisation de l'orthodoxie et de l'hérésie au sein de la tradition musulmane.

كتاب الزينة
والكلمات الإسلامية العربية

تأليف
الشيخ أبو حاتم أحمد بن محمد الرازي
المتوفى سنة 322 هـ

عازنة السودة وشاقي عليه
سكنين برطيقيا سنة 1324 هـ
الجدري الحزازي

مركز الدراسات والبحوث العربي

Le *Kitāb al-Zīna* d'Abū Ḥātim al-Rāzī (m. ca 322/934-5),
éd. H. Hamdānī,
grande synthèse entre hérésiographie et lexicographie.

Agathe Guy (doctorante 2021-2024 HASTEC / GSRL)

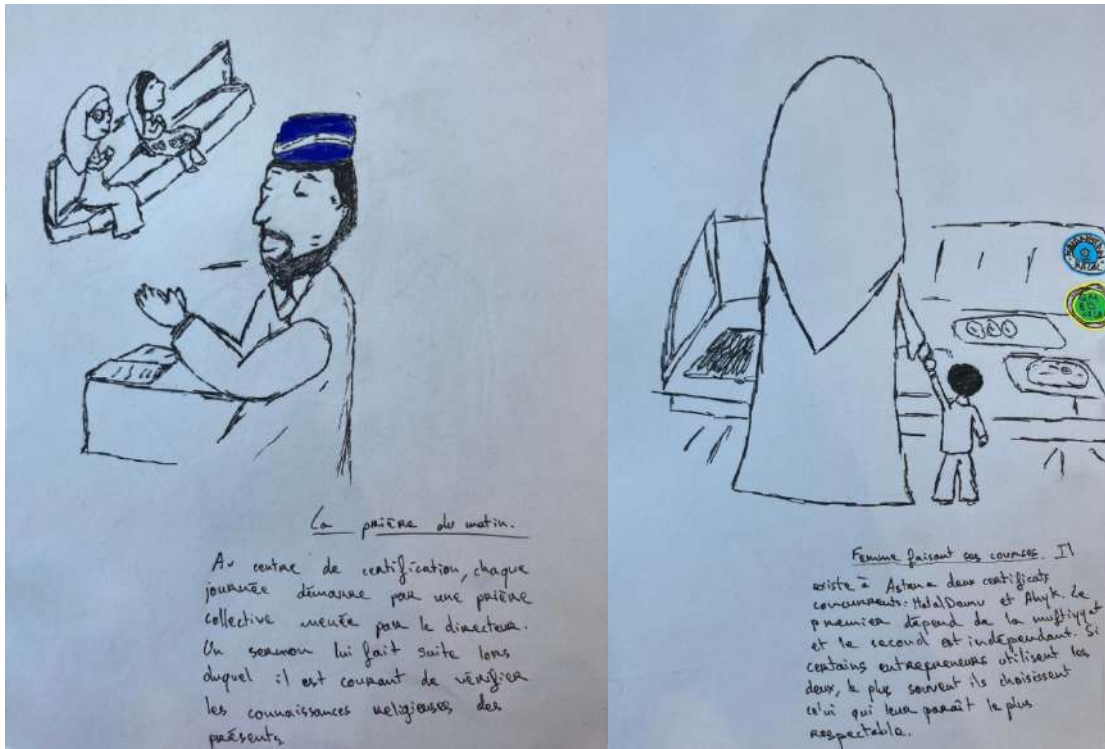
« Le halal dans le doute : la certification au Kazakhstan comme outil de délimitation des frontières morales »

Halal, adal en kazakh, pourrait se traduire par licite. Ce terme, a priori neutre, est régulièrement utilisé en opposition au *haram*, c'est-à-dire le sacré et l'interdit selon les lois de la charia en Islam. Au cours des vingt dernières années, au Kazakhstan, l'*adal* est devenu un concept de marché. Des entrepreneurs se sont impliqués dans la gestion religieuse (Turaeva, 2020 ; Botoeva, 2018), à côté de l'État et des muftiyyat, l'institution religieuse officielle héritée de l'Union soviétique (Tasar, 2017). Cette communication s'appuie sur un travail de terrain en cours au Kazakhstan. Il porte pour l'instant majoritairement sur le Nord du pays et plus précisément la région autour d'Astana, la nouvelle capitale. Des comparaisons avec d'autres régions, et notamment l'Ouest, région qui borde la mer Caspienne, sont envisagées à l'avenir. Il existe dans la capitale deux centres de certification *halal*. Le premier dépend de la muftiyyat, institution religieuse héritée de la période soviétique et ayant des relations privilégiées avec le pouvoir politique. Le second est une organisation privée fondée dans les années 2000 par l'ancien président des hadjis du Kazakhstan. C'est sur cette dernière organisation, où j'effectue un stage, que porte principalement ma communication. En effet, si, dans un premier temps, le muftiyyat semble avoir établi un monopole sur la définition du *halal*, les divisions géographiques et générationnelles du pays ont conduit à une contestation croissante de l'établissement religieux basée sur son « incompetence » et son « immoralité ». Dans ce cadre, des stratégies de disqualification des concurrents se développent tandis que le *halal* et le *haram* jouent un rôle dans la sélection des systèmes de valeurs morales diffusés. Le certificat et son fondateur ne font alors qu'un, le premier s'incarnant dans le second. Lorsque la licéité des produits est questionnée, c'est la moralité de l'homme qui est en réalité pointée du doigt, et vice-versa. Pour pouvoir faire autorité, il faut donc d'abord prouver que l'on est respectable. Pour ce faire, plusieurs ressources sont mobilisées. Il convient tout d'abord de se présenter en « vrai » musulman, c'est-à-dire ici en individu faisant la prière 5 fois par jour, faisant preuve d'humilité devant Dieu, ne répondant de ses actes que devant ce dernier et possédant une connaissance littéraire de l'islam. Cette qualité religieuse est mise en scène au travers de rituels quotidiens et d'un discours sur soi qui vise autant à « faire grandir la foi » des présents (les employés, les entrepreneurs en attente de certification) qu'à se présenter en exemple. Le discours sur la foi et la pratique individuelle, ponctué d'anecdotes et prenant régulièrement la forme d'un sermon, est renforcé par une mise en avant de la connaissance de l'entrepreneur, à la fois matérielle (exposition de livres, d'exemplaires du Coran en russe, kazakh et arabe, certificats et diplômes) et orale (citations du Coran et de hadiths, histoire professionnelle avant et après la fondation du centre de certification). Enfin, un discours plus ou moins assumé sur les concurrents permet de démontrer sa moralité par opposition à l'immoralité des autres. Ainsi, l'arrogance, le

fait de déclarer haram quelque chose qui ne l'est pas, la volonté de ne répondre de ses actes que devant Dieu et non devant un quelconque gouvernement, sont des thèmes régulièrement abordés dans les discussions et les sermons quotidiens. Développé uniquement en ouverture cette communication, un deuxième point doit également faire l'objet d'une analyse plus approfondie. Ce qui m'interroge en effet aujourd'hui ce sont les motivations des acteurs, en l'occurrence des acteurs du centre de certification étudié, à produire de la norme halal et à certifier. Loin d'être uniquement un enjeu politique ou commercial, le halal s'inscrit dans le registre des croyances. Mes observations ont laissé entrevoir deux thématiques autour desquelles il se développe : d'une part, on observe le besoin de sauver les âmes, besoin qui s'inscrit dans un discours eschatologique très présent au quotidien, de l'autre, c'est la construction du Kazakhstan comme État indépendant, exempt d'influences russes et occidentales, moderne et « traditionnel », qui semble être au cœur de la pensée des acteurs. Il y a alors une volonté de définir un « islam kazakh » et des pratiques associées comme un outil de la fondation d'une nouvelle identité dans un contexte géopolitique marqué par la guerre en Ukraine et la fuite des jeunes russes vers les pays voisins.



Lors des entretiens avec les entrepreneurs et les collègues, le Coran est régulièrement cité dans différentes langues (arabe, kazakh, russe). Les discussions sont également souvent ponctuées par la lecture de passage du livre sacré ou de recueils de hadi.



Martina Ambu (post-doctorante 2023 HASTEC / LEM)

« La règle monastique des Eustathéens : la place des moniales à Dabra Bizan (XIV^e-XV^e siècles) »

Cette étude préliminaire présente les recherches en cours concernant l'organisation monastique fondée par le moine 'Ewostätewos (Eustathe, 1273-1352) et la place des moniales en son sein. Installés dans le Ḥamāsen et le Sarā'e (Érythrée actuelle), au nord du royaume chrétien d'Éthiopie, les Eustathéens se distinguaient des autres réseaux monastiques par la rigidité de leur ascèse et leurs positions doctrinales.

De manière générale, le rôle et la nature du monachisme féminin en Éthiopie à l'époque médiévale demeure un véritable *desideratum* dans la recherche [Hermann 2020]. Séparées des communautés masculines par un édit promulgué par le roi Sayfa 'Ar'ad (1344-1371) [Ambu 2022], le répertoire hagiographique et normatif des Eustathéens permet de poser les premiers jalons pour la compréhension des logiques qui sous-tendent les relations hommes-femmes dans les milieux monastiques septentrionaux.

Tout d'abord, la *Vie* de l'eustathéen Filəppos (1322/1323-1406), moine fondateur du monastère de Dabra Bizan dans le Ḥamāsen, composée entre 1434 et 1468, enregistre la règle du couvent, dont l'accès aux femmes est interdit depuis sa fondation [Conti Rossini 1900]. Cette règle, sous la forme d'une quarantaine de rubriques juridiques et faisant des références explicites à la règle du saint égyptien Pachôme, permet de mettre en évidence la présence d'une communauté féminine, séparée, mais rattachée à l'autorité de l'abbé de Dabra Bizan.

Ensuite, un statut juridique attribué à 'Ewostätewos et à son disciple 'Absādi, copié au milieu du XV^e siècle [Tedros Abreha 2009], régissait les normes comportementales du couvent masculin de Dabra Māryām Qoḥayn dans le Sarā'e. Ce statut, se composant de vingt rubriques juridiques fondées sur le système de la



Carte issue de : BAUSI Alessandro (éd.), *Encyclopaedia Aethiopica. Volume 5, Y-Z; Supplementa; Addenda and Corrigenda; Maps; Index*, Wiesbaden, Allemagne, Harrassowitz, 2014.



« peine tarifée » [Tymister 2011], suggère la présence des moniales dans les alentours du monastère, puisqu'il interdit aux moines la consommation des plats préparés par les consœurs.

Enfin, toujours dans le même volet hagiographique, la *Vie* de Marqorewos, fondateur du couvent eustathéen de Dabra Dəmāḥ de la fin du XIV^e siècle, est conservée dans un *codex unicus* du XVII^e siècle mais se fonde sur des traditions plus anciennes [Conti Rossini 1904]. Elle enregistre une intense relation entre les moines et les moniales rattachés à Marqorewos. Très actif dans la région du Sarā'e, il aurait fondé une nouvelle communauté religieuse, réunissant des hommes et des femmes, en séparant les deux groupes, et aurait ordonné une certaine 'Eleni mère supérieure des moniales.

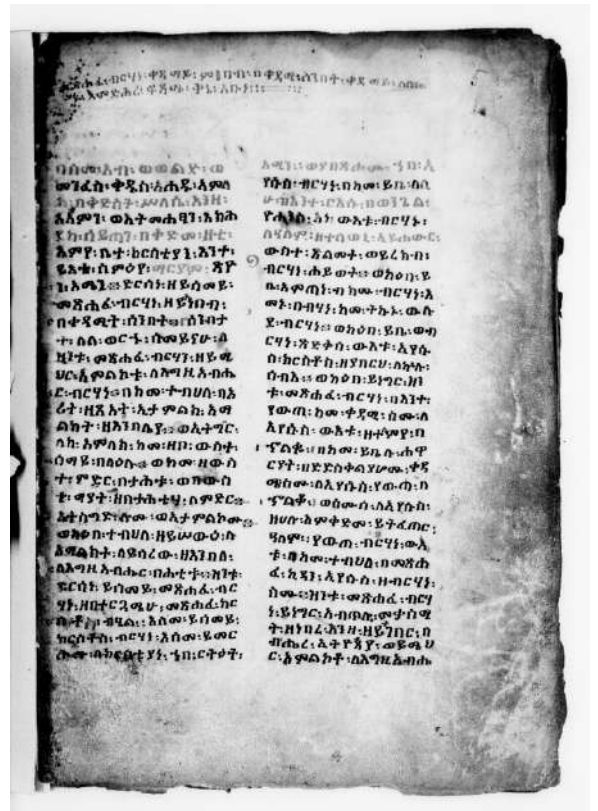
D'autres sources viennent éclairer le statut des moniales eustathéennes, notamment le *Livre de la Lumière*, produit dans le

Détail d'une peinture éthiopienne du XVII^e siècle, représentant des prêtres et des moniales. Image issue de : <http://ethiopia.deeds.utoronto.ca/>

scriptorium royal et achevé entre 1457 et 1458. Cet ouvrage à caractère doctrinal et politique sert à célébrer le rôle du roi Zar'a Yā'əqob dans la résolution des débats doctrinaux qui avaient été provoqués, à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, par les Eustathéens [Derat 2005 ; Adankpo-Labadie 2023]. En effet, ils auraient été responsables de la « controverse du Sabbat » au sujet de l'observance du Samedi comme jour de fête pour les Chrétiens. Ce qui leur valut de nombreuses persécutions de la part des autres réseaux monastiques, du métropolitain égyptien (chef de l'Église éthiopienne) et de la Couronne jusqu'en 1450. Ils furent réintégrés au sein de l'Église par le roi Zar'a Yā'əqob (1434-1468) lors du concile de Dabra Məṭmāq en 1450 [Lusini 1993 ; Adankpo-Labadie 2023]. Marginalisés jusqu'au milieu du XV^e siècle, les Eustathéens eurent, à tout le moins, la liberté de modifier leurs pratiques notamment vis-à-vis de la place des moniales.

Pour ce qui nous intéresse, un chapitre du *Livre de la Lumière* est consacré aux Eustathéens et leurs règles. Au moment de sa rédaction, les auteurs du *Livre de la Lumière* listèrent trois monastères féminins dépendant de Dabra Bizan [Conti Rossini 1965], comptant mille-cent-quarante-six moniales, et vingt-trois autres couvents féminins subordonnés de Dabra Māryām Qoḥayn. Cependant, le réseau de Dabra Dəmāḥ n'y est pas mentionné. Dans cet ouvrage homélique et canonique, l'abbesse de la communauté féminine de Dabra Bizan, nommée par l'abbé, occupe une place spirituelle et confessionnelle d'extrême importance : elle avait le pouvoir de conférer l'habit monastique à ses filles spirituelles et d'administrer la confession et l'absolution pour les péchés véniels. Quel signification accorder à ce témoignage ? Le *Livre de la Lumière* enregistre-t-il la réalité des faits ou une construction montée de toute pièce par le « scriptorium royal » ? Dans ce cas, s'agirait-il d'une stratégie rhétorique des auteurs du *Livre* vouée à décrédibiliser la conduite des Eustathéens avant 1450 ?

Cette prospection de sources hagiographiques eustathéennes d'une part, et des sources archivistiques et canoniques royales d'autre part, ouvre la porte à de nouvelles pistes de réflexion. Si elle nous éclaire sur la gestion de la règle dans les milieux monastiques éthiopiens, elle met surtout en relief les relations entre moines et moniales des monastères eustathéens, pourchassés par l'Église et la Couronne jusqu'en 1450.



Manuscrit Paris BnF Éthiopien d'Abbadie 69 (CCR 114), contenant le *Livre de la Lumière*. Image issue de : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100880840/f7.item>

S'étant développée dans les marges du monachisme éthiopien médiéval, cette documentation met en lumière l'émergence d'organisations monastiques féminines dans les régions septentrionales, vivant séparément et conformément à l'édit du roi Sayfa 'Ar'ad du milieu du XIV^e siècle. Néanmoins, les moniales eustathéennes jouissaient d'une certaine forme d'autorité et du pouvoir, en miroir avec les communautés masculines dont elles dépendaient.

Ellen Cristina Marques Luz (doctorante 2020-2023 HASTEC / CESOR)

« 'Dilater la foi' pour construire un empire ? La politique d'érection de diocèses dans l'empire colonial portugais entre les règnes de D. Manuel I^{er} et D. João III »



Portrait of Manuel I, King of Portugal, 1639. The British Museum.

L'érection, la division, la modification et la suppression des diocèses, dès le XI^e siècle, en vertu du mouvement de renforcement du pouvoir pontifical, étaient devenues des fonctions fondamentalement papales¹. L'usage de ces fonctions se justifiait seulement quand la bonne administration religieuse d'un territoire était menacée et, par conséquent, le salut des âmes des fidèles était en danger. Pour cette raison, les demandes de modification de la géographie diocésaine du royaume, adressées par les rois portugais à Rome, alléguèrent, comme justification principale, l'immensité des diocèses alors existants et les conséquents préjudices pour les âmes des fidèles². Le processus d'expansion outremer modifie un peu ce discours, justement parce que la question devint la création des nouveaux diocèses dans des régions qui, jusque-là, n'en avaient pas. Les rois portugais commencèrent à évoquer, dans leurs demandes, l'importance que la création de ces nouveaux évêchés avait pour le processus de dilatation de la foi catholique et pour la conversion des infidèles à la « vraie foi ». Ces raisons, toutes pieuses, peuvent cacher une série d'autres motivations plus liées, par exemple, à la gouvernabilité des territoires, au besoin d'une organisation plus rationnelle de l'espace, ou même aux pressions et influences exercées sur le roi et les membres de sa cour³.

Le 12 juin 1514 le pape Léon X promulgua la bulle *Pro excellenti preeminentia*, laquelle créa officiellement le nouveau diocèse du Funchal, le premier diocèse de l'empire portugais. Le roi D. Manuel I^{er} affirmait le besoin d'un diocèse dans ce territoire pour le salut des âmes des fidèles ainsi que pour l'accroissement et la dilatation de la foi catholique. Le pape, à son tour, en jugeant qu'il était digne du pontife romain d'établir de nouveaux sièges diocésains dans « le champ irrigué de l'église militante », félicitait la pieuse et « ardente » intention du monarque et ajoutait que la création des nouveaux sièges et églises épiscopaux était fondamentale pour l'augmentation de la dévotion du peuple, pour l'avènement du culte divin, pour le salut des âmes et pour l'éclaircissement des « infidèles⁴ ».

Les arguments présentés tant par le roi que par le pape sont assez communs dans ce genre de document. Néanmoins, est-ce qu'il y avait d'autres motifs sous-jacents à la création du diocèse *funchalense* ? Lors de la 11^{ème} édition du séminaire des jeunes chercheurs Hastec, nous présentâmes notre hypothèse selon laquelle le



Le pape Léon X
Vers 1523
Gravé par
Raimondi,
Marcantonio.
Département des
Arts graphiques –
Musée du Louvre

¹ LEITE ABREU, J. P. (2000), « Diocese », M. de AZEVEDO, C. (dir.), *Dicionário de história religiosa de Portugal*, vol. C-I, Lisboa, p. 70.

² PAIVA, J. P. (2000), « Geografia diocesana », M. de AZEVEDO, C. (dir.), *História religiosa de Portugal: humanismos e reformas*, vol. II, Lisboa, p. 190.

³ Idem, p. 190-191.

⁴ 12 juin 1514. Rome – *Bula Pro excellenti preeminentia*, p. 2.

https://www.uc.pt/fluc/religionAJE/fontes/docs/Bula_Funchal_traduzida.pdf

projet de création du diocèse de Funchal constitue la première initiative du roi D. Manuel visant à donner de la cohérence aux territoires de son empire pluricontinental.

D. Manuel, roi et maître de l'Ordre du Christ, adopta une politique religieuse qui consistait à mettre, sous sa propre tutelle, une grande partie de l'église portugaise et de ses revenus. Pendant son règne, il obtint une série de droits et de privilèges, de la part du Saint-Siège, qui renforcèrent son objectif d'exercer un contrôle plus élargi des ressources religieuses, politiques et économiques de l'Église⁵. Avant même le processus de création du diocèse de Funchal, les principaux bénéfices de l'organisation ecclésiastique, intra et extra *territorium*, commencèrent à être pourvus par la couronne. Le renforcement du pouvoir royal face à celui de l'Église accompagna le progressif changement de l'imaginaire impérial au Portugal. Ce changement correspondit à l'implantation, dans les territoires outremer, de structures analogues à celles qui organisaient le royaume. La nouvelle proposition impériale « ne pouvait se développer qu'avec le soutien d'une organisation religieuse bien plus sophistiquée » que celle incarnée, jusqu'alors, par l'Ordre du Christ⁶. D. Manuel demanda donc au Saint-Siège la création du diocèse de Funchal. Il sollicita, au même moment, l'extinction du pouvoir de l'Ordre du Christ dans l'espace insulaire, en transférant la juridiction du Vicaire de Tomar à l'évêque de Funchal, celui-ci étant nommé par le roi.



À travers son réseau de paroisses soumises à l'autorité des évêchés respectifs, l'Église diocésaine était l'instance de pouvoir capable de véritablement couvrir, d'une manière plus ou moins homogène, l'ensemble du territoire de l'empire portugais, largement dispersé et peu contigu⁷, étant ainsi l'organisation religieuse capable d'offrir le soutien nécessaire à la proposition impériale manuéline. Les diocèses, hiérarchiquement organisés, étaient capables d'établir la communication entre les paroisses, les archevêchés, la ville de Rome, la papauté et la couronne⁸.

La juridiction du diocèse de Funchal s'étendait sur les îles atlantiques, l'Amérique, l'Asie et l'Afrique, sur toutes les terres déjà conquises et à conquérir par les Portugais. Cette juridiction globale visait la construction d'une idée d'unicité religieuse et politique. Si, dans le domaine temporel, tous les territoires d'outremer, malgré les différents régimes de juridiction qui leur étaient appliqués, étaient subordonnés à une seule tête, le roi du Portugal (soit par le biais d'une soumission politique formelle, soit par l'exercice de son influence), dans le domaine spirituel, ces territoires furent placés sous le contrôle d'un seul évêque dont la nomination, en vertu du droit de patronage, dépendait de ce même monarque. Là où le roi n'exerçait pas de pouvoir séculier formel, il exerçait un pouvoir spirituel formel en vertu des droits de patronage⁹.



El- Rei D. Manuel I "O Venturoso". 1521. Jan Baptist Verdussen. Editorial: Real Lidador.

Juliette Ruard (post-doctorante 2023 HASTEC / IMAf) « Quand une revisite d'enquête révèle d'autres enquêtes »

Si la sociologie électorale a ses commencements plus ou moins mythifiés et ses œuvres fondatrices, son pendant africaniste demeure relativement méconnu. De fait, les travaux menés en Afrique subsaharienne à la même époque sont aujourd'hui peu lus tant ils sont marqués par les projets modernisateurs d'après-guerre et les schèmes coloniaux, et les chercheurs des générations suivantes ont rapidement appelé à leur

⁵ PAIVA, J. P. (2006), *Os bispos de Portugal e do Império (1495-1777)*, Coimbra, p. 38-44.

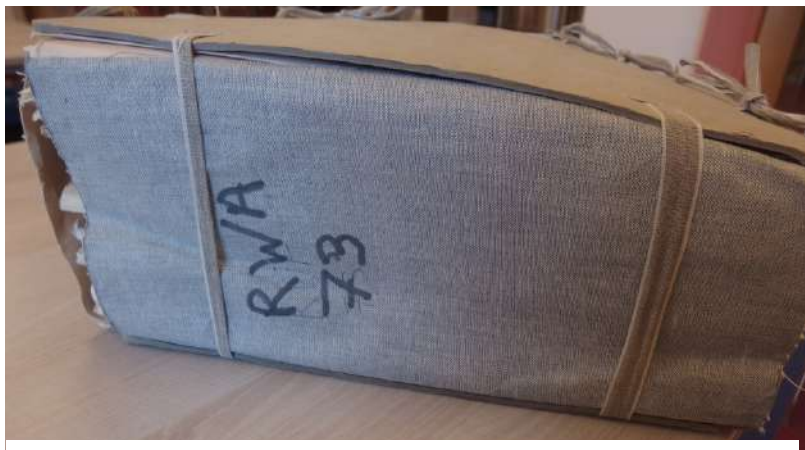
⁶ BARRETO XAVIER, A. (2004), « A organização religiosa do primeiro Estado da Índia », *Separata da revista Anais de história de além-mar*, 5, p. 54-55.

⁷ RUSSELL-WOOD, A. J. R. (2016), *O império português. 1415-1808. O mundo em movimento*, Lisboa, p. 16.

⁸ SENOS, N. (2003), « A Coroa e a Igreja na Lisboa de Quinhentos », *Lusitânia sacra*, 15, p. 97.

⁹ Sur cette discussion, voir : HESPANHA, A.M. (2019), *Filhos da terra. Identidades mestiças nos confins da expansão portuguesa*, Lisboa, p. 21-27.

dépassement. Dès lors, ce travail explore la genèse de ce domaine de recherche au moment des décolonisations et montre que les écrits produits dans ce contexte peuvent représenter à la fois un objet et un ensemble de sources pour la recherche en science politique. Pour cela, j'ai choisi de prendre pour cas d'étude l'enquête menée par J.J. Maquet et Marcel d'Hertefelt au Ruanda-Urundi lors des premières élections au suffrage universel masculin en 1956. Ce travail, entrepris à la demande des autorités coloniales belges et en lien

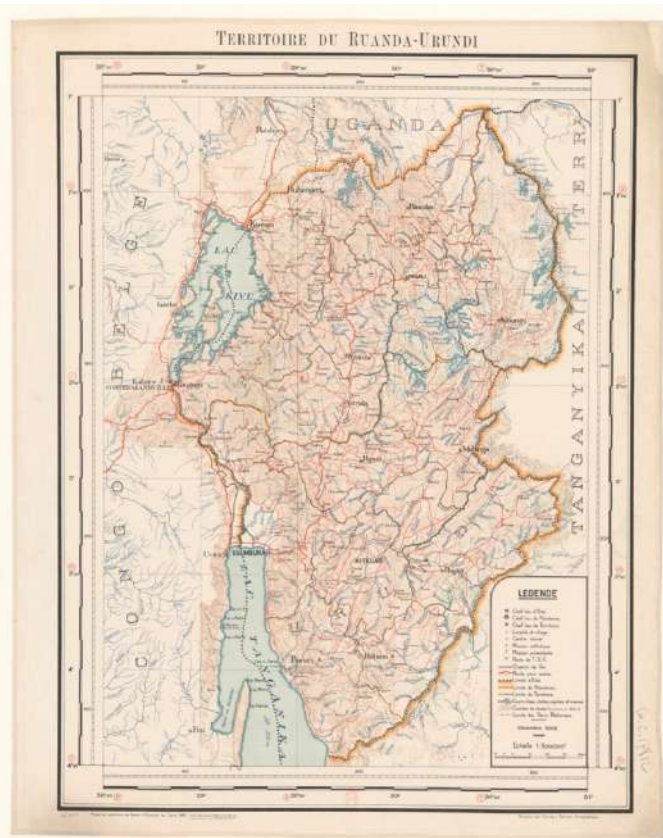


Une partie des archives de l'enquête de 1956, Archives générales du royaume 2, Dépôt Joseph Cuvelier, Bruxelles.

avec l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale (IRSAC), compte parmi les premières études apparentées à de la sociologie électorale menées sur le continent, et était en son temps le plus important par son ampleur. À la jonction de la socio-histoire du vote et de la sociologie des sciences et des savoirs, cette recherche se structure donc autour d'un questionnement central sur les manières de saisir les comportements électoraux, en particulier en situation d'ouverture du suffrage. Elle se déclinera désormais en deux axes, qui correspondent à deux niveaux d'analyse. Ainsi, elle vise en premier lieu à resituer cette enquête de 1956 dans l'espace des recherches en sociologie électorale et dans ses marges africanistes. Deuxièmement, une fois mené le travail d'objectivation de cette enquête et de ses résultats, il devient possible de la transformer en un ensemble de sources qu'il s'agit de faire parler dans une démarche de revisite d'enquête. Ceci, afin de travailler la question des socialisations au vote, en particulier dans des contextes d'ouverture du suffrage.

Ma présentation a été l'occasion de proposer un état d'avancement sur cette recherche en cours. J'y

ai dépeint la manière dont j'ai d'abord entrepris de collecter et relire les travaux ayant traité du vote sur le continent africain dans les années 1950 et 1960. J'y ai aussi montré comment, là où je prévoyais initialement de me centrer principalement sur les activités de Maquet et d'Hertefelt et de leurs collaborateurs, mes premiers séjours aux archives de Bruxelles (aux Archives générales du Royaume, au SPF Affaires étrangères et à la bibliothèque de l'AfricaMuseum de Tervuren) m'ont permis de mettre au jour un ensemble plus vaste de dispositifs d'enquête au cours de ces mêmes scrutins de 1956 (vaste enquête d'opinion menée par les enquêteurs démographiques, observations collectées par le personnel du gouvernement, etc.), mais aussi de m'intéresser à certains travaux ultérieurs de Marcel d'Hertefelt en matière d'étude des comportements électoraux. Aussi, bien que ma recherche se centre toujours principalement sur l'enquête de 1956, ma communication a avancé des pistes pour tenir ensemble ces différentes enquêtes et mesurer comment elles éclairent mon objet initial, notamment en permettant de mieux voir les transformations rapides à l'œuvre dans la seconde moitié des années 1950, que ce soit au Ruanda-Urundi,



Le territoire du Ruanda-Urundi en 1949.
Source : Ministère des Colonies de Belgique, Service cartographique, 1949, Bibliothèque Nationale de France, reproduction Gallica.

en matière de sociologie électorale ou de sciences coloniales. La présentation a aussi été l'occasion d'exposer mes choix pour traiter les données collectées à ce jour (base de données permettant de coder les questionnaires, identification des différents enquêteurs, etc.) et de proposer des perspectives pour reformuler ma question de recherche à partir de ces avancements.

Lada Muraveva (doctorante 2021-2024 HASTEC / SAPRAT)

« La psychopathologie des XIII^e-XIV^e siècles : la base conceptuelle et les critères diagnostiques »

Le sujet de ma thèse porte sur les maladies mentales dans les œuvres des XIII^e-XIV^e siècles, notamment sur la physiologie et pathologie des mécanismes perceptifs et cogitatifs. L'analyse du fonctionnement et dysfonctionnement psychique selon les théories médiévales constitue un des nombreux aspects médico-philosophiques comme, par exemple, les relations entre l'âme et le corps, les classifications des pouvoirs mentaux (*sens internes*), ou les différents problèmes liés au diagnostic.

Les critères diagnostiques des maladies mentales ouvrent, notamment, plusieurs perspectives pour la discussion. Un de ces critères sont les émotions, ou les *accidents de l'âme*, en utilisant le terme médiéval. Dans le contexte de la psychopathologie, les émotions nous permettent d'aborder plusieurs questions à la croisée de la médecine et de la philosophie naturelle : physiologie des réactions émotionnelles, l'altération des facultés psychiques (notamment de la perception et du jugement), et les aspects matériels des maladies basés sur la théorie des *quatre humeurs*.

Depuis l'Antiquité, les émotions étaient fortement liées à la théorie humorale, avec chaque humeur associée à un tempérament spécifique (flegmatique, mélancolique, colérique, sanguin). Ce lien est, bien sûr, présent dans les œuvres médiévales de la pratique médicale (*practicae*), mais la dépendance des signes et des manifestations d'une maladie d'une humeur spécifique est parfois plus complexe et inclut les autres facteurs. Du côté de la philosophie naturelle, l'analyse des émotions dans les cadres des maladies mentales nous permet d'étudier les théories médiévales sur les relations entre le cerveau et le cœur, ainsi que d'aborder la question des appétits dit « concupiscible » et « irascible » (associés au désir et à la rage).

Une émotion pathologique signe de maladie mentale est caractérisée dans les *practicae* premièrement par sa force, deuxièmement par son caractère incontrôlable, et enfin, elle est décrite comme « déraisonnable » (*irrationabilis*). Ce terme pourrait signifier soit « inadaptée à la situation », soit « sans une cause apparente » (*sine manifesta causa*), ce qui permet d'analyser les relations des émotions à certains pouvoirs mentaux qui font partie du mécanisme de la corruption. Il est important de noter que cette caractérisation d'une émotion « sans cause apparente » implique l'avis d'un observateur sain. Si la maladie mentale vient de la corruption au niveau de la perception ou du jugement, la réponse émotionnelle n'est pas pathologique en soi : au contraire, c'est une réaction logique aux images et raisonnements perturbés. Ainsi, si le malade pense que le ciel va tomber (un exemple anecdotique cité très souvent dans les *practicae*), sa peur est bien justifiée, même si une telle pensée est le résultat du jugement corrompu.

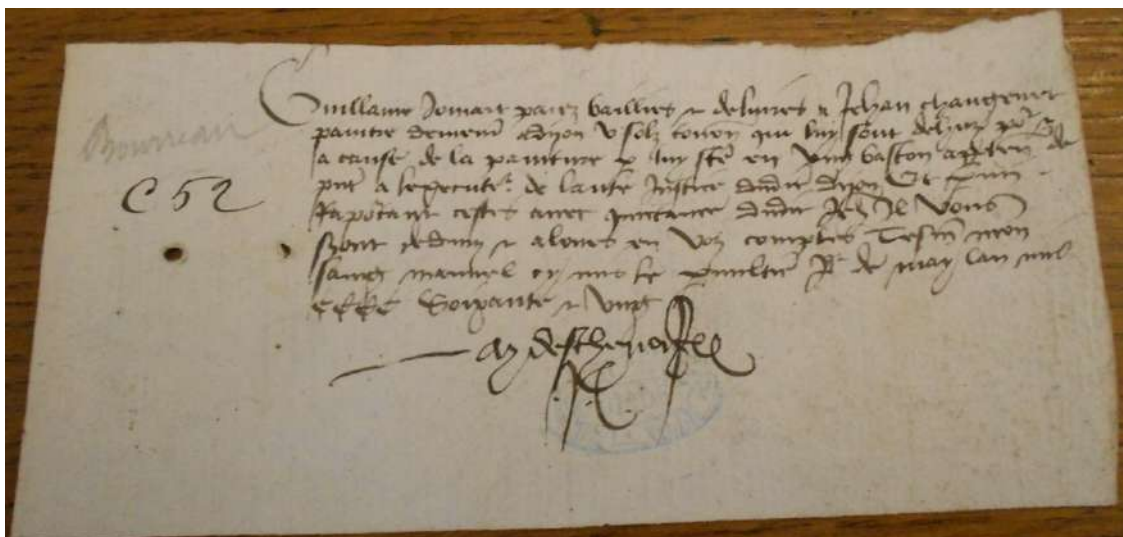
Certaines maladies mentales sont associées à des émotions particulières, tandis que d'autres sont plus difficiles à identifier, ce qui influence, par conséquent, le diagnostic différentiel. De la même manière, le lien entre certaines émotions et certains modes de comportement n'est pas toujours strictement défini, ce qui constitue un autre problème médico-philosophique important.

« L'office de bourreau dans sa matérialité en Bourgogne à la fin du Moyen Âge »

Le bourreau, dans le duché de Bourgogne, est un officier du prince à la fin du Moyen Âge. Recruté pour être au service du bailliage et assermenté, il se rend également disponible pour d'autres juridictions comme celle de la mairie de Dijon. N'étant pas un officier gagé, il est au contraire rémunéré à la tâche, et le matériel qu'il utilise est mis à sa disposition par la juridiction pour laquelle il agit. L'objet de cette communication a été de présenter quelques aspects matériels de l'office du bourreau, parmi l'ensemble des aspects abordés dans le cadre du post-doctorat. Au-delà de la terminologie servant à qualifier sa charge, la désignation d'un lieu fixe pour son domicile (que l'on assimilerait aujourd'hui à un logement de fonction) au sein du chef-lieu du bailliage durant le XV^e siècle, et dont le loyer est à la charge du pouvoir princier, témoigne de son institutionnalisation comme de sa reconnaissance par l'autorité en place.

Parmi les centaines de registres de comptabilités des bailliages et d'autres sources dépouillées, il arrive de relever des paiements très détaillés concernant des exécutions de peines. Ceux-ci permettent alors de connaître précisément les coûts des différents frais engendrés par l'application de la peine de mort, dans ses différentes formes, et de mieux connaître les outils mis à la disposition du bourreau pour accomplir sa tâche. Outre les cordes et gants qui lui sont habituellement fournis pour chaque exécution, les achats de doloires ou de couteaux servant, les unes pour les décapitations, les autres pour les démembrements de certains condamnés suppliciés pour trahison, témoignent de la technicité de son office et du savoir requis pour l'exercer. Les paiements effectués par la mairie de Dijon documentent d'autres aspects de l'exécution des peines corporelles, comme l'achat d'un instrument fabriqué par un serrurier pour percer l'oreille d'un voleur, ou le paiement à un peintre pour avoir confectionné et décoré la mitre devant être posée sur la tête d'une maquerelle pour faire connaître à tous la nature de ses méfaits. La prise en charge des frais de déplacement du bourreau par l'autorité judiciaire, lorsqu'il est mandé auprès d'une autre juridiction, souligne encore la reconnaissance officielle du rôle qu'il joue au sein de l'appareil répressif.

Outre les exécutions des criminels, les autres tâches que le bourreau est amené à accomplir permettent de connaître les outils et attributs mis à sa disposition pour celles-ci. C'est particulièrement le cas lorsqu'il est requis pour abattre les chiens errants dans la ville, comme le montrent plusieurs paiements effectués par la mairie de Dijon pour lui fournir le plomb servant à fabriquer la masse à l'aide de laquelle il doit tuer les chiens, et qui lui octroie en outre une brouette pour transporter les carcasses hors de la ville. Surtout, elle lui fait confectionner un insigne aux armes de la ville afin de montrer qu'il est sous sa protection, sans doute pour éviter qu'il soit victime de violences de la part de la population lorsqu'il accomplit cette mission délicate.



Paiement à un peintre pour avoir peint un bâton appartenant au bourreau à Dijon en 1461 (AM Dijon, C 52)

« Les diagrammes dans les *Harmoniques* de Ptolémée, premiers résultats d'enquête dans la tradition manuscrite »

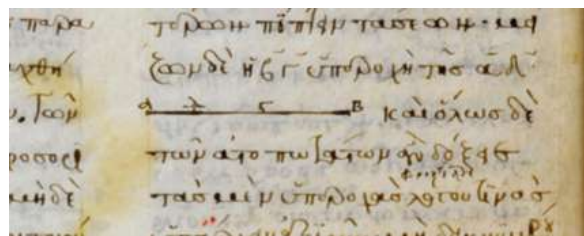
Le texte de Ptolémée consacré à la science harmonique constitue l'un des traités fondamentaux hérités de l'Antiquité grecque sur ce sujet. Composé au II^e siècle de notre ère, il s'insère dans un ensemble cohérent de la production scientifique d'un savant qui touche à tous les domaines associés aux mathématiques (astronomie et astrologie, géographie, musique). Les vicissitudes de sa transmission font que la tradition remonte au mieux à la toute fin du XII^e siècle, soit mille ans après sa rédaction. Entre-temps, le texte a perdu ses trois derniers chapitres et subi des mutations que nous ne sommes pas toujours en mesure d'apprécier à leur pleine valeur.

C'est au début du XIV^e siècle qu'un érudit, Nicéphore Grégoras, entreprend une réfection du texte. À cette occasion, il procède à la collation des manuscrits qui lui sont disponibles, détecte dans un témoin un fragment de texte qui figure au chapitre III, 9 de façon erronée, et qu'il interprète comme une partie du chapitre III, 16 perdu, et complète de sa propre plume les chapitres III, 14-15 défectueux. Pour cela, il s'appuie sur les titres des chapitres conservés dans le pinax du Livre III. Ce travail, nous apprend une de ses lettres, est achevé en 1335, et on en conserve trace dans le manuscrit Paris. Coislin 173, qui porte des scholies de sa main. À partir de ce point, le texte de Ptolémée connaît une diffusion sans précédent, qui assure la large transmission de cette recension byzantine.

L'édition critique de I. Düring¹⁰ propose une analyse purement philologique de la tradition manuscrite, aujourd'hui largement remise en cause grâce aux progrès de la paléographie et notre meilleure connaissance des mains des copistes et des datations des différents manuscrits. Il apparaît par ailleurs que la question des diagrammes qui accompagnent le texte n'est pas traitée par l'éditeur comme un sujet spécifique, et que les figures proposées dans l'édition et dans la traduction, quand elles ne diffèrent pas entre elles, diffèrent globalement de ce qu'on trouve dans les manuscrits. Or, dans la quasi-totalité des cas, l'auteur prend bien soin d'annoncer qu'une figure, qu'il décrit à la manière des démonstrations géométriques, accompagne son traité. La prise en compte de la facture des diagrammes et l'analyse fine des mains qui les ont tracés permet-elle d'ouvrir une nouvelle perspective sur la transmission ancienne du texte, avant l'intervention de Nicéphore Grégoras ?

Le premier problème que soulève une telle question est celle de la faisabilité d'une telle analyse. Pour les diagrammes, l'identification des différentes mains est en effet plus ardue encore que pour le texte : la couleur de l'encre n'est pas un élément discriminant suffisant, et quand des lignes sont tracées à la règle ou au compas, rien ne permet d'en différencier la facture. Les légendes, titres et lettres inscrits dans ou à proximité de chaque figure sont parfois d'une main ultérieure. Néanmoins, on peut émettre des hypothèses de l'ordre du vraisemblable.

En revanche, quelques critères formels et de mise en page permettent d'identifier quelques figures qui, à coup sûr, ont été tracées directement au cours de la copie, voire avant la partie de texte correspondante. C'est le cas, dans le manuscrit le plus ancien, le Marc. app. class. VI. 10 f. 12v, où le diagramme sous forme de simple ligne graduée est inscrit dans la suite du texte. Cette même caractéristique se retrouve dans les Vat. gr. 191 f. 325v (XIII^e s.), Vat. gr. 186 f. 17r (XIII^e s.) et Marc. gr. Z. 321 f. 70r (tout début XIV^e s.), trois témoins importants.



Marc. app. class. VI. 10 f. 12v

¹⁰ I. Düring, *Die Harmonielehre des Claudios Ptolemaios*, Göteborg, Erlanders, 1930 ; traduction en allemand dans I. Düring, *Ptolemaios und Porphyrios über die Musik*, Göteborg, Erlanders, 1934.

Le Vat. gr. 191 f. 334r présente une figure en fin de page, sous laquelle la ligne suivante du texte a été inscrite de part et d'autre du diagramme. Le copiste semble avoir mal évalué la distance à partir de laquelle il pouvait reprendre sa copie après avoir reproduit la figure, qui doit nécessairement être copiée d'après son modèle. L'antigraphe du Vat. gr. 191 devait donc contenir la figure à cet endroit, ce qui n'est pas le cas du manuscrit le plus ancien par exemple.

Vat. gr. 191 f. 334r



Enfin, le Vat. gr. 192 f. 203r présente une figure qui devait originellement être contenue dans un encart dans le texte. Or, si le début de l'encart a bien été respecté, le copiste a ensuite exécuté la figure, beaucoup plus grande que l'espace envisagé, et achevé ensuite seulement la copie du texte, dont la mise en page épouse les contours du diagramme. Ces éléments permettent donc d'établir avec fermeté que dans ces cas-là, la figure provient bien d'une copie directe du modèle, non d'une collation ultérieure ou d'une réfection à partir de la description du texte.

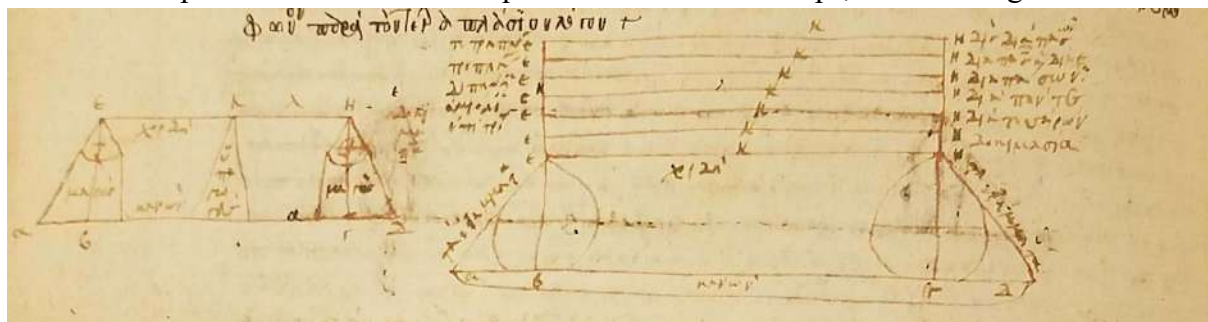


Vat. gr. 192 f. 203r

La grande variété des mises en page et de situations permet également d'identifier les situations types suivantes :

- Des espaces vacants dans la page sont conservés de copie en copie, trace d'une figure disparue. À un certain moment, elles peuvent être complétées par une main plus tardive, soit par réfection autonome, soit grâce à une collation avec d'autres témoins (ou une autre tradition). C'est un lieu de contaminations multiples.
- Des scholies sont accompagnées de figures, ou composées d'une figure. On peut alors parler de scholies graphiques. Il faut alors s'efforcer de déterminer si la main qui les copie est celle d'un scoliaste auteur de la scholie, ou bien d'un scoliaste copiant une scholie trouvée ailleurs. Dans un troisième cas de figure, la scholie est copiée en même temps que le texte principal, et doit donc se rapporter au même antigraphe ou à une collation simultanée avec la copie.
- Enfin, on remarque des factures concurrentes pour une même figure. C'est le cas par exemple du schéma du canon monocorde dans le chapitre I, 8. La figure est décrite par Ptolémée, mais il est probable qu'elle se soit perdue au cours de la transmission (en tout état de cause, elle ne figure pas dans le Marc. app. class. VI. 10). Dans le Marc. gr. 321, on trouve deux figures dans le même encart : celle du centre présente une sorte de double perspective, avec une coupe longitudinale du canon, puis dans la partie supérieure, la démultiplication de son unique corde selon les différentes positions du chevalet mobile à la lettre K. À gauche, en plus petit, la même figure est reprise dans un second

temps de copie, probablement d'après le Vat. gr. 192 : on ne trouve que la coupe longitudinale, mais le chevalet mobile est représenté sous forme d'un triangle avec pour légende *hypagôgeus*, légende qu'on ne trouve que dans le Vat. gr. 192 et qui procède sans doute d'une réfection de la figure à partir du texte. Le scoliaste semble avoir collationné différents modèles pour compléter les figures, puisque la facture la plus courante est celle copiée dans un second temps, dans la marge.



Marc. gr. 321 f. 69r

L'histoire de la transmission manuscrite ancienne des *Harmoniques* de Ptolémée est ardue car elle se limite presque à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle, soit à une période d'intense activité érudite et d'effervescence autour des disciplines du *Quadrivium*. L'analyse des figures permet cependant d'approfondir certaines classifications et d'entrer dans une histoire plus fine des différentes strates de rédaction qui composent les objets que nous possédons aujourd'hui. On peut distinguer :

- les figures transmises de celles qui sont refaites
- la temporalité de copie des figures par rapport au texte principal
- des phénomènes de contamination qui ne concernent que les figures, et non le texte
- des scholies graphiques, inventées ad hoc, copiées dans l'antigraphe, ou importées d'un autre témoin.

Pour cela, la mise en page peut fournir des indices probants pour stabiliser certaines étapes dans la transmission textuelle. Cela permet de mettre en évidence des réfections antérieures à celle de Nicéphore Grégoras. Pour avancer dans ce dossier, il faut poursuivre les recoupements entre les témoins anciens, et s'appuyer sur une meilleure connaissance des mains des différents copistes, scoliastes et collaborateurs qui interviennent dans ces manuscrits.

Adeline Laclau (post-doctorante 2023 HASTEC / PROCLAC)

« **Histoire des manuscrits enluminés mamluks de la collection Schefer** »

Le XIX^e siècle constitue un épisode important de l'histoire des arts de l'Islam en Europe, et marque un tournant majeur dans la redécouverte de l'Égypte, pas seulement celle des Pharaons mais également celle de l'époque médiévale, et de la période mamluke (1250-1517) en particulier. C'est dans ce contexte culturel et artistique que s'inscrit près de la moitié des acquisitions de manuscrits enluminés réalisés en Égypte et Syrie à l'époque mamluke, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale de France. L'objectif de cette communication consiste à mettre en lumière la place accordée à ces manuscrits au sein de la collection de manuscrits arabes assemblée par Schefer, et les informations qu'ils apportent sur les arts du livre syro-égyptien au XV^e siècle.

Né en 1820, Charles Henri Schefer est un diplomate, orientaliste et bibliophile de renom (**Fig.1**). Grâce à ses nombreux voyages en Turquie et au Proche-Orient, Schefer se constitue une importante collection d'objets d'art oriental qui témoigne avant tout de son intérêt pour l'art arabe, et notamment pour l'art mamluk (**Fig.2**). À cette collection, s'ajoute sa bibliothèque riche d'un grand nombre de manuscrits persans, turcs et arabes acquis dans les bazars et les boutiques de libraires de Turquie et du Proche-Orient. Les manuscrits attribués ou attribuables à la production du sultanat mamluk représentent environ 20% de sa collection de manuscrits arabes, et près de 40% des manuscrits enluminés que compte cette dernière, soulignant encore davantage l'intérêt que porte Schefer à l'histoire et la production artistique du sultanat.

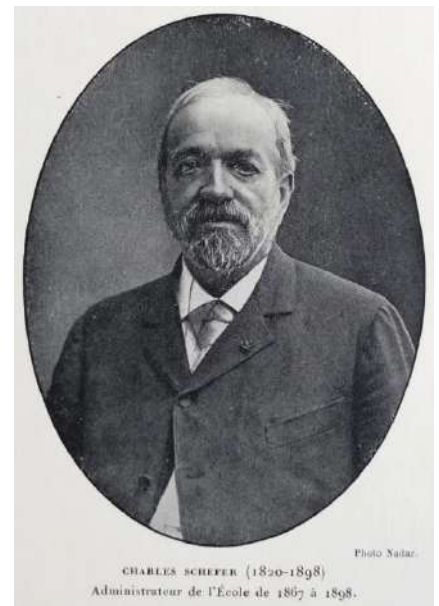


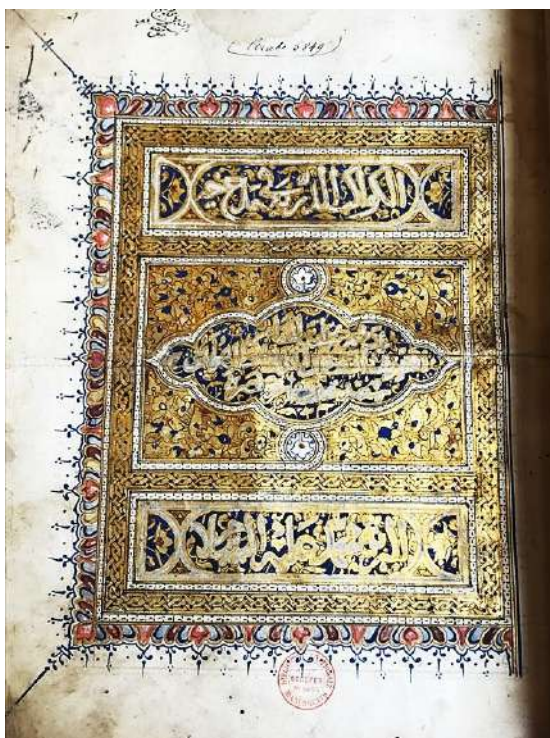
Fig.1 : Portrait de Charles Henri Schefer. Photo publiée en 1918 dans *La Vie Universitaire à Paris* (éd. Armand Colin).



Fig.2 : Chandelier, lampe, bassin et support réalisés en Égypte et Syrie au XIV^e siècle. Objets présentés lors de la vente de la collection Schefer à l'Hôtel Drouot de Paris en 1898.

Reflets de la variété des sujets auxquels s'intéresse Schefer, mais aussi ses disciplines de prédilection (religion, histoire et poésie), ces ouvrages illustrent aussi parfaitement ses politiques d'acquisition, très semblable à celles déjà appliquées par de nombreux bibliophiles de l'époque mamluke : acquisition de textes rares ou inédits, ou bien de textes connus dont les reproductions ont été certifiées conformes aux originaux par de bonnes autorités, voire collationnés sur l'œuvre originale, ou dont la date de reproduction se rapproche le plus possible de celle à laquelle a été composé le texte. Les caractéristiques matérielles ont très probablement aussi joué un rôle dans l'acquisition de certains ouvrages puisque Schefer portait également un grand intérêt à la calligraphie et aux décors.

Les manuscrits enluminés mamluks de la collection Schefer sont particulièrement intéressants en raison des informations qu'ils fournissent sur leur contexte de production et qui permettent d'éclairer plusieurs aspects des arts du livre mamluk, en particulier au XV^e et début XVI^e siècle. Sans surprise, on trouve des copistes appartenant à la catégorie des ulémas, comme Ibn Hajar (Arabe 5994), ou des calligraphes de renom comme Khattab b. 'Umar al-Danjawi (Arabe 6065). La collection de Schefer contient également un manuscrit dans lequel le copiste indique être l'auteur des enluminures (Arabe 5849) (Fig.3).



وَأَقْبَلُ الْفَرَاغَ مِنْ كِتَابِهِ هَذَا بِالرِّزْقِ الْمُبَارَكِ وَتَذَكُّرِهَا
 فِي الْيَوْمِ الْمُبَارَكِ السَّادِسَ مِنْ شَهْرِ ذِي الْحِجَّةِ سَنَةِ ثَمَانٍ وَسِتِّينَ وَأَلْفًا
 عَلَى الْعَبْدِ الْفَقِيرِ الرَّاجِعِ عَفْوَرِ بْنِ الْقَدِيرِ الْمُؤَمِّلِ بِالْجَنَابِ أَنْ يَدْخُلَ
 وَالْمُسَلِّمِ وَرَبِّي مُحَمَّدٌ عَلِيٌّ النَّزِيُّ فِي حَاضِرَاتِهِ وَأَوْصِيَاءِهِ وَسَلَّمَ

Fig.3 : *Takhmis al-Burda* d'al-Busiri

Copié et enluminé par Muhammad b. 'Ali al-Azraqi en 869H/1465 Pour la bibliothèque du sultan al-Malik al-Zahir Abou Sa'ïd Temurbugha
 Bibliothèque nationale de France, Arabe 5849.

Plus étonnante est la présence de cinq manuscrits réalisés par des soldats au sein des casernes militaires (**Fig.4**). Cette production des casernes est particulièrement intéressante car il s'agit d'un fait inédit et unique dans l'histoire du livre du monde islamique. Qualifiés d'exercices de copie entrant dans le programme éducationnel des mamluks, les recherches préliminaires tendent néanmoins à illustrer l'existence de différents niveaux de production au sein de ces casernes, ainsi que des motivations variées de la part de ces soldats-copistes. L'émergence de cette production à partir des années 1440 coïncide également avec une augmentation des échanges culturels et artistiques transrégionaux entre le sultanat mamluk et ses voisins turcs et persans, et avec l'accroissement du mécénat exercé par les sultans. Aux alentours de la seconde moitié du XV^e siècle, se dessine donc un certain nombre de changements, non seulement au sein de la production manuscrite mais également dans la pratique du mécénat et du rapport aux livres chez les élites militaires.



Fig.4 : *Takhmis al-Burda* d'al-Busiri
Copié par Soudoun, mamlouk du sultan
Jaqmaq (1438-1453) pour la bibliothèque du
sultan Jaqmaq
Bibliothèque nationale de France, Arabe 5842

En conclusion, les manuscrits enluminés d'époque mamluque de la collection Schefer montrent qu'ils n'ont pas été assemblés au hasard des trouvailles, mais selon un plan raisonné, une conception réfléchie des besoins de son époque, et de ses propres centres d'intérêts intellectuels et artistiques. Son esprit scientifique, sa culture, ainsi que ses goûts personnels, ont mené à l'acquisition de nombreux manuscrits bien documentés qui, aujourd'hui, permettent de nous éclairer sur plusieurs aspects de la production littéraire et artistique du dernier siècle mamluk.

Léo Becka (doctorant 2021-2024 HASTEC / IHMC)

« La nature boréale comme spectacle parisien. La présentation des résultats des expéditions de Paul Gaimard (1835-1840) »

Cette communication présente un travail en cours, mené dans le cadre d'une thèse qui porte sur une série d'expéditions polaires françaises. Elle prend pour objet la présentation des résultats de ces voyages à Paris.

Au XIX^e siècle, la nature boréale reste relativement méconnue du grand public. Les cinq missions savantes de Paul Gaimard organisées par la Marine française de 1835 à 1840 constituent une occasion de montrer et de représenter la faune boréale. Le public parisien est aux premières loges. En effet, Paul Gaimard et son équipe rapportent avec eux de nombreux animaux à la Ménagerie du Jardin des Plantes (aigles, moutons, renards, chiens, chevaux, ours), tandis que plusieurs toiles accrochées au Salon de peinture et de sculpture donnent à voir les paysages et les non-humains du Grand Nord.

La présentation de la faune arctique a plusieurs fonctions. Elle a une visée éducative, mais également moralisatrice. La monstration d'animaux venus du Grand Nord à la Ménagerie s'accompagne d'un discours sur la puissance française et sur l'apaisement des tensions sociales. Plusieurs ouvrages évoquant le Jardin des Plantes, tel que *Les animaux célèbres* d'Antoine de Saint-Gervais, combattent les représentations populaires du monde animal en soulignant la douceur et le pacifisme des espèces réputés féroces, en particulier les ours. Par analogie, il s'agit de prôner l'entrée dans une nouvelle ère politique, marquée du sceau de la réconciliation. Les conditions de captivité des animaux se prêtent bien à ce discours : les ours sont rendus inoffensifs, et les récents parcs à moutons d'Islande et autres ruminants donnent une atmosphère bucolique à la Ménagerie. L'institution scientifique qu'est le Muséum d'Histoire Naturelle sert ainsi à faire évoluer les représentations de la faune boréale.

Dans l'équipe constituée par Paul Gaimard pour explorer le Grand Nord, le peintre François-Auguste Biard tient une place singulière. Ce peintre aujourd'hui oublié est alors très apprécié du grand public pour les toiles burlesques qu'il présente régulièrement au Salon. L'année 1839 est un tournant dans sa carrière. Il embarque sur la corvette *La Recherche* à destination du Spitzberg, ce qui lui inspire une série de tableaux qu'il présentera au Salon.



Fig. 1 : François-Auguste Biard, *Embarcation attaquée par les ours blancs*, 1839, huile sur toile, 50 × 62 cm, Tromsø, Nordnorsk Kunstmuseum

Fig. 2. Eugène Delacroix, *La chasse aux lions*, 1855, huile sur toile, 57 x 74 cm, Stockholm, National Museum

Soucieux de sa réputation, Biard s'efforce de représenter avec exactitude la faune arctique. Il tire profit de son voyage, mais également de visites régulières à la Ménagerie du Jardin des Plantes. En quelques années, il se forge la double stature de peintre des ours et de peintre-savant. La faune qu'il représente dans ses toiles est presque toujours sauvage, souvent hostile. L'ours blanc y apparaît comme assoiffé de sang, les rennes comme farouches. La confrontation des bêtes et des humains apparaît inéluctable. Les tableaux de Biard mobilisent l'imagerie romantique du sublime, tout en faisant écho aux représentations orientalistes de l'époque – *L'Embarcation attaquée par les ours* de Biard semble être le pendant boréal de *La Chasse aux lions* d'Eugène Delacroix.

Les voyages scientifiques menés par Paul Gaimard ont ainsi donné lieu à l'exhibition et à des représentations picturales de la faune boréale. Cette double mise en scène délivre un message sur la nature arctique : hostile, celle-ci doit être dominée jusqu'à devenir partie prenante du monde civilisé.